

que copies de ce règlement soient distribuées à tous les postes de police.

6.—M. l'échevin Carter attire l'attention de la Commission sur le fait que des conducteurs de tramways, contrairement au règlement, négligent de nommer à haute voix les rues aux intersections, et il demande que la Compagnie en soit notifiée.

Résolu: De prier le secrétaire d'écrire à la Compagnie des tramways à cet effet.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 22 avril

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Lamoureux, Major et Gadbois.

1.—Soumise et lue une lettre de M. Cérias Bélanger, demandant à louer l'étal No 2 (comptoir) de l'extrémité Est du marché Bonsecours, rue Saint-Paul, à raison de \$1.50 par semaine.

Résolu: D'acquiescer à cette demande.

2.—Soumise et lue une pétition, signée par un bon nombre de citoyens, recommandant M. Nap. Prud'homme à la position de percepteur pour le service des marchés.

Résolu: De déposer cette pétition sur le bureau.

3.—M. A. Brosseau, représentant la Compagnie "West Disinfecting", se présente devant la Commission et offre à placer, à certaines conditions, dans les cabinets d'aisances des divers marchés, des appareils à désinfecter.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: De prier M. Brosseau de soumettre, par écrit, à la prochaine séance, tous les détails se rapportant à son offre.

4.—Soumise et lue une lettre de M. F. Lacombe, président du Club Ouvrier Saint-Jean-Baptiste, demandant à louer la salle du marché Saint-Jean-Baptiste pour vendredi soir, le 24 du courant, pour une conférence ouvrière devant être donnée par M. A. Verville, M. P.

Résolu: D'accorder à M. Lacombe la location de la salle en question au prix ordinaire, soit \$5.00, payables d'avance au commis dudit marché, à la condition, cependant, que ledit M. Lacombe soit tenu responsable de tous dommages causés à la personne ou à la propriété.

5.—La Commission prend en considération certaines plaintes au sujet de la location de la salle du marché Saint-Jean-Baptiste, et, après délibération,

M. l'échevin Gadbois propose et il est

Résolu: Que M. le président soit prié de préparer pour la prochaine séance une formule de contrat établissant les conditions auxquelles devront s'engager d'avance les locataires de la salle en question, dans chaque cas, avant que telle location soit accordée par la Commission; et que les personnes désirant louer ladite salle devront en faire la demande par écrit en faisant accompagner leur demande de la formule exigée et signée par le requérant, directement à la Commission des Marchés.

Il est aussi

Résolu: Que, dans le cas où une demande serait présentée pour la location de ladite salle à une date antérieure à celle de la première assemblée de la Commission, M. le président ou le surintendant soit autorisé à louer ladite salle conformément aux conditions spécifiés dans la formule préparée à cette fin et que chaque requérant, sans exception, devra signer.

6.—Sur proposition de M. l'échevin Lamoureux, il est

Résolu: Que, dorénavant, le prix de location des salles des marchés suivants sont fixés comme suit et strictement payable d'avance: \$10.00 au lieu de \$5.00 pour le marché Saint-Jean-Baptiste, et \$15.00 au lieu de \$10.00 pour chacune des salles du marché Bonsecours.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: Que cette assemblée s'ajourne.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

tion of the scavenging by-law in a legal manner, that copies of same be distributed to all the police stations.

6.—Ald. Carter drew the Committee's attention to the fact that, street railway conductors, contrary to by-law, neglected to call the name of the streets at their intersections, and asked that the Company be notified of the fact.

Resolved: That the secretary receive instructions to write to the Street Railway Co. accordingly.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 22nd of April.

Present: Ald. Lévy, chairman, Lamoureux, Major and Gadbois.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Cérias Bélanger asking to rent Stall No. 2 (counter), at the East End of Bonsecours market, St. Paul street, at \$1.50 per week.

Resolved: To grant said request.

2.—Submitted and read a petition signed by many citizens recommending Mr. Nap. Prud'homme for the position of collector for the Market department.

Resolved: That the said petition be laid on the table.

3.—Mr. A. Brosseau, on behalf of the West Disinfecting Co., appeared before the Committee and offered to install, on certain conditions, in the water-closets of the different markets, disinfecting apparatus.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That Mr. Brosseau be asked to submit in writing for next meeting, all the particulars concerning his offer.

4.—Submitted and read a letter from Mr. F. Lacombe, chairman of the St. Jean-Baptiste Workingmen's Club, asking to rent the St. Jean-Baptiste Market hall for Friday night, the 24th instant, for a lecture, on the working classes, to be given by Mr. A. Verville, M. P.

Resolved: That the rental of said hall be granted to Mr. Lacombe, at the usual price, to wit: \$5, payable in advance to the clerk of said market, on condition, however, that the said Mr. A. Lacombe shall hold himself responsible for all damages caused to persons or to property.

5.—The Committee considered certain complaints anent the renting of the St. Jean-Baptiste market hall, and, after deliberation, Ald. Gadbois moved, and it was

Resolved: That the chairman be asked to prepare for the next meeting, a form of contract enacting conditions to which the tenants of said hall shall be bound in advance, in each case, before such renting, is granted by the Committee. Parties wishing to rent the said hall shall be obliged to ask the same in writing, filing with their request the above mentioned form signed by the petitioner, and directly addressed to the Market Committee.

It was also

Resolved: That, in case a request should be made for the use of said hall, on a date previous to that of the first meeting of the Committee, the chairman and the superintendent be authorized to rent the said hall in conformity with conditions specified in the form prepared to that effect, and that each applicant, without exception, shall sign same.

6.—On motion of Ald. Lamoureux, it was

Resolved: That, in future, the price for renting the halls, in the following markets, be fixed as follows: \$10 instead of \$5 for St. Jean-Baptiste market, and \$15 instead of \$10 for each of the Bonsecours market halls. These prices must be paid in advance.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That this meeting adjourn.

A. LEBLANC,
Secretary.